

Table des matières

INTRODUCTION	2
I. LES DEPARTEMENTS SOUMIS A DE NOMBREUX FACTEURS D'INSTABILITE (POLITIQUES, ECONOMIQUES, SOCIAUX...)	4
I.1. UN CONTEXTE BUDGETAIRE COMPLEXE	4
I.2. UN CONTEXTE SOCIAL DIFFICILE	5
I.3. L'ECHELON DEPARTEMENTAL EN SITUATION CRITIQUE POUR LES ANNEES A VENIR	5
II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SOUMISES A DE NOMBREUX ALEAS ECONOMIQUES	7
II.1. LA FISCALITE INDIRECTE	7
II.2. DOTATIONS ET COMPENSATIONS	9
II.3. LES RECETTES SOCIALES	10
II.4. LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (HORS PROVISIONS).....	12
II.5. LA REPRISE DES PROVISIONS	12
III. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : UN SOUTIEN AUX NORDISTES LES PLUS FRAGILES ...	13
III.1. LES SOLIDARITES HUMAINES : LES COMPETENCES ESSENTIELLES EN FAVEUR DES NORDISTES	13
III.2. LES SOLIDARITES TERRITORIALES : LE ROLE ESSENTIEL DU DEPARTEMENT DU NORD	21
III.3. LA POURSUITE DE L'OPTIMISATION DES FONCTIONS SUPPORTS	23
IV. LA DEGRADATION DES EPARGNES LIEE A L'ACCROISSEMENT DE L'EFFET CISEAUX	25
IV.1. LA POURSUITE DE L'EFFET CISEAUX DE 2026 A 2028	25
IV.2. LA DEGRADATION DU NIVEAU DES EPARGNES DE 2025 A 2028	25
V. UN INVESTISSEMENT PRIORISE A HAUTEUR DE 225 M€ EN 2026	27
V.1. DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RATIONALISEES POUR GARANTIR LES FINANCES DEPARTEMENTALES	27
V.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PORTEES PAR UNE RECHERCHE CONSTANTE DE FINANCEMENTS	28
VI. L'ADAPTATION DE LA STRATEGIE D'EMPRUNT POUR PRESERVER LA SANTE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE.....	30
VI.1. LA NECESSAIRE ADAPTATION DE LA STRATEGIE D'EMPRUNT POUR PRESERVER L'INVESTISSEMENT	30
VI.2. L'EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT	31
CONCLUSION	32
ANNEXE RESSOURCES HUMAINES	33

INTRODUCTION

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit les délais et le cadre dans lesquels s'inscrit la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, le Président du Conseil départemental présente à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ainsi, préalablement au vote du Budget Primitif (BP), le ROB permet de discuter des orientations budgétaires de la Collectivité et d'informer les élus sur sa situation.

Depuis plusieurs années, le Département du Nord connaît des difficultés financières rendant particulièrement complexe l'élaboration de ses budgets. Le budget relatif à l'année 2026 devra être élaboré, une nouvelle fois, dans un contexte instable.

Comme le souligne la Cour des comptes dans son fascicule n°1 des Finances publiques locales de 2025, la majorité des Départements partage ces difficultés : « *l'année 2024 souligne un peu plus encore le caractère inadapté du financement par des recettes cycliques et volatiles [...] des dépenses des départements, principalement constituées de dépenses sociales rigides et dynamiques* ». La strate départementale est l'échelon le plus touché par les difficultés financières du fait de la nature de ses dépenses structurellement haussières et de ses recettes contracycliques inadaptées.

A ceci s'ajoutent des incertitudes politiques nationales qui pénalisent l'investissement, la consommation et la croissance. L'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE) a estimé, le 15 octobre 2025, à 20 Mds€ le coût de l'incertitude politique en 2025 et 2026. Par ailleurs, le 17 octobre 2025, l'agence de notation S&P (anciennement Standard & Poor's) a dégradé la note de la France de AA- à A+.

Les marges de manœuvres s'amenuisent tandis que les besoins sont croissants pour protéger les Nordistes tout particulièrement dans les secteurs de la protection de l'enfance et de l'autonomie. Ces besoins ne vont cesser de croître dans les années à venir compte tenu des enjeux socio-démographiques auxquels le Département du Nord doit faire face.

Dans une telle situation de pression financière, afin d'avoir une dette stable et maîtrisée, il devient indispensable de revoir le niveau d'investissement de la Collectivité.

Il convient de préciser que les données chiffrées figurant dans ce rapport (et plus particulièrement pour les orientations 2027 et 2028) constituent des ordres de grandeur visant à présenter au Conseil départemental des orientations budgétaires à venir et ne préjugent pas des décisions qui seront prises par l'Assemblée lors du vote du BP, ou d'une éventuelle évolution de la situation. Les données présentées sont celles du budget principal du Département en opérations réelles.

Par ailleurs, le 23 décembre 2025, un projet de loi de finances spéciale a définitivement été adopté au Parlement, en application de l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Le calendrier parlementaire ne permettait plus une promulgation de la loi de

finances 2026 avant le 31 décembre 2025, Ce dispositif législatif a pour objectif d'organiser une situation temporaire jusqu'à l'adoption de la loi de finances. Il comprend trois articles :

- l'autorisation de lever l'impôt ;
- garantir les ressources nécessaires au bon fonctionnement des collectivités locales ;
- autorise l'Etat à émettre de la dette afin d'assurer la continuité de son action et des services publics.

Cette loi est complétée par un décret ouvrant les services votés (DSV) publié le 30 décembre¹. Le DSV précise et reconduit pour 2026, les crédits des programmes budgétaires de 2025, dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances initiale pour 2025. Ces crédits constituent le minimum de crédits que le Gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement. Toutefois, seules les dépenses jugées indispensables pour poursuivre l'exécution des services publics pourront être exécutées. L'application de la loi spéciale et du DSV cessera dès l'adoption et l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026.

¹ Décret n° 2025-1397 du 29 décembre 2025 portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour 2026.

I. LES DEPARTEMENTS SOUMIS A DE NOMBREUX FACTEURS D'INSTABILITE (POLITIQUES, ECONOMIQUES, SOCIAUX...)

Le Département du Nord, à l'instar de la majorité des Départements et malgré sa gestion rigoureuse, se trouve dans une situation délicate pour construire son futur budget. En effet, les dépenses sociales sont en progression constante alors que certaines recettes sont gelées voire diminuées.

I.1. Un contexte budgétaire complexe

Le Projet de Loi de Finances (PLF) initial 2026 prévoit que les déficits publics devraient s'élever à :

- 159,9 Mds€ en 2025, soit 5,4% du Produit Intérieur Brut (PIB) ;
- 144 Mds€ en 2026, soit 4,7% du PIB.

Le PIB national connaît une progression modeste depuis plusieurs années (1,4% en 2023, 1,2% en 2024 et potentiellement 0,7% en 2025). Le PLF 2026 prévoit une croissance de 1%, soit 0,1 point de plus que les prévisions de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Cette croissance serait portée par la demande privée, c'est-à-dire par la consommation des ménages et les investissements des entreprises.

Selon le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP), le scénario économique du PLF repose sur « des hypothèses optimistes ». Par ailleurs, face aux incertitudes politiques et économiques, la consommation des ménages connaît un repli avec un taux d'épargne qui augmente à 18,5% pour 2024 et 2025². Les hypothèses du PLF reposent sur un repli de ce taux d'épargne à 17,8% pour 2026.

L'inflation hors tabac est estimée à 1% pour 2025 puis 1,3% pour 2026 et 1,75% pour les années suivantes jusqu'en 2029.

Face à ces incertitudes économiques et politiques, les agences de notation (S&P et Fitch) ont baissé la note de l'Etat français de AA- à A+ en septembre et octobre 2025, tandis que l'agence Moody's a conservé sa notation (AA3). A noter qu'en 2012, ces trois agences attribuaient à la France la note AAA.

² En 2022 et 2023 le taux d'épargne était de 16,9%.

I.2. Un contexte social difficile

En 2023, selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), 15,4%³ de la population en France métropolitaine vivait sous le seuil de pauvreté monétaire, soit 9,8 millions de personnes. Le seuil de pauvreté est fixé à 60% du niveau de vie médian de la population, soit 1 288 euros par mois pour une personne seule et 2 705 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

Dans le même temps, la situation de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) reste très préoccupante.

I.3. L'échelon départemental en situation critique pour les années à venir

Le dernier rapport sur les Finances publiques locales 2025 de la Cour des comptes illustre les difficultés financières des Départements : *« pris globalement, les Départements connaissent une situation financière défavorable. Elle résulte de l'effet ciseaux lié à la chute des recettes des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en 2023-2024, après plusieurs années de hausse accélérée, et à la dynamique de leurs dépenses sociales, sur laquelle les Départements ne disposent que de peu de leviers d'action. Il en découle une nouvelle chute de l'épargne, après celle de 2023 ».*

L'association Départements de France (DF) sensibilise régulièrement le Gouvernement sur la situation financière fragile et spécifique de l'échelon départemental.

Cette fragilité financière trouve plusieurs explications :

- une absence de pouvoir de fixation des taux de fiscalité ;
- des décisions étatiques, rarement compensées ou insuffisamment : RSA, point d'indice, « Ségur de la Santé », Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) ;
- un reste à charge sur les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) qui ne cesse de croître depuis le transfert de ces compétences en raison notamment de la hausse de la part des populations concernées et de leur vieillissement.

La combinaison de ces facteurs ainsi que les mesures du PLF ont des impacts conséquents sur les finances départementales :

³ Contre 14,4% en 2022 soit une hausse de 0,9 point, soit le taux le plus élevé depuis le lancement de l'indicateur en 1996.

- gel de la dynamique de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dans le cas où celle-ci augmente moins vite que l'inflation ;
- reconduction et gel du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à son niveau de 2025 pour 2026 ;
- prolongation du dispositif de lissage conjoncturel « DILICO 2 » dans le but d'associer les collectivités au rétablissement des comptes publics à hauteur de 2 Mds€ (dont 280 M€ pour les Départements) ;
- poursuite de la hausse de 3 points de cotisation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) prévu par le décret du 30 janvier 2025⁴.

⁴ Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SOUMISES A DE NOMBREUX ALEAS ECONOMIQUES

Les solidarités humaines représentent 76% des dépenses de la section de fonctionnement avec des recettes reposant principalement sur des facteurs exogènes (la conjoncture immobilière ou la croissance économique par exemple).

Les recettes pour les années 2026, 2027 et 2028 ont été estimées sur la base des hypothèses suivantes :

	2026	2027	2028
Croissance du Produit Intérieur Brut (PIB)	1,0%	1,5%	1,5%
Inflation (hors tabac)	1,5%	1,5%	1,5%

Ainsi, la répartition des recettes de fonctionnement se décomposerait comme suit :

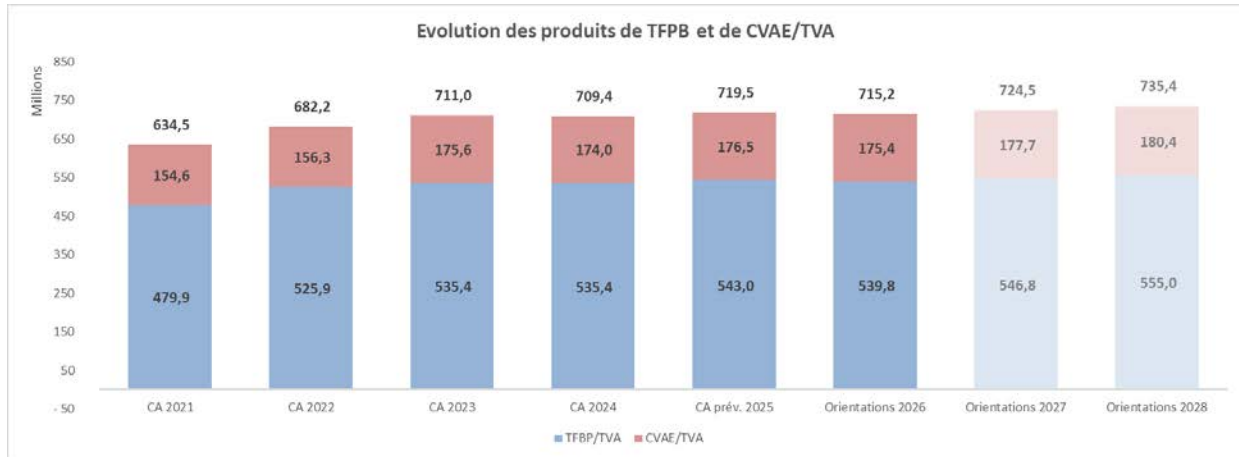
En M€	BP 2025	Orientations 2026	Orientations 2027	Orientations 2028
Fiscalité directe (attribution de compensation de CVAE, FNGIR, DCP, IFER)	190,6	197,8	199,6	201,6
Fiscalité indirecte (fractions de TVA (TFB et CVAE), DMTO, TICPE, TSCA...)	1 898,5	1 950,9	1 984,4	2 017,7
Dotations et compensations (dont FPDMT0)	722,4	739,0	709,7	716,4
Recettes sociales	348,0	354,0	378,8	383,1
Autres recettes (dont ingénierie financière)	125,7	98,6	110,0	140,9
Recettes totales de fonctionnement	3 285,1	3 340,2	3 382,6	3 459,6

L'instabilité économique, sociale et politique entraîne des incertitudes sur les recettes du Département du Nord. S'il est possible qu'elles augmentent ces prochaines années grâce notamment aux DMTO et à la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA), elles ne suffiront pas à compenser la croissance des dépenses sociales et atténuer l'effet ciseaux. Par ailleurs, dans le contexte que nous connaissons, ces prévisions restent hypothétiques.

II.1. La fiscalité indirecte

Depuis le retrait, aux Départements, de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) puis de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la première recette du Département du Nord est désormais la TVA. Ceci crée une dépendance

très forte à la situation économique nationale et internationale. Toutefois, en 2025, l'Etat a permis aux Départements de relever de 0,5 point le taux des DMTO pour une durée de 3 ans (du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028). Au 1^{er} juin 2025, 83 Départements ont adopté une augmentation de taux de 0,5 point.



La TVA 2026 est attendue en baisse de 0,3% au vu des dernières tendances nationales (la TVA de référence sera celle encaissée par l'Etat en 2025 qui a diminué de 0,3% par rapport à 2024). De fait, le département perdrait 2,3 M€ en 2026.

Pour 2026, la recette de TVA est attendue à hauteur de 715,2 M€ soit :

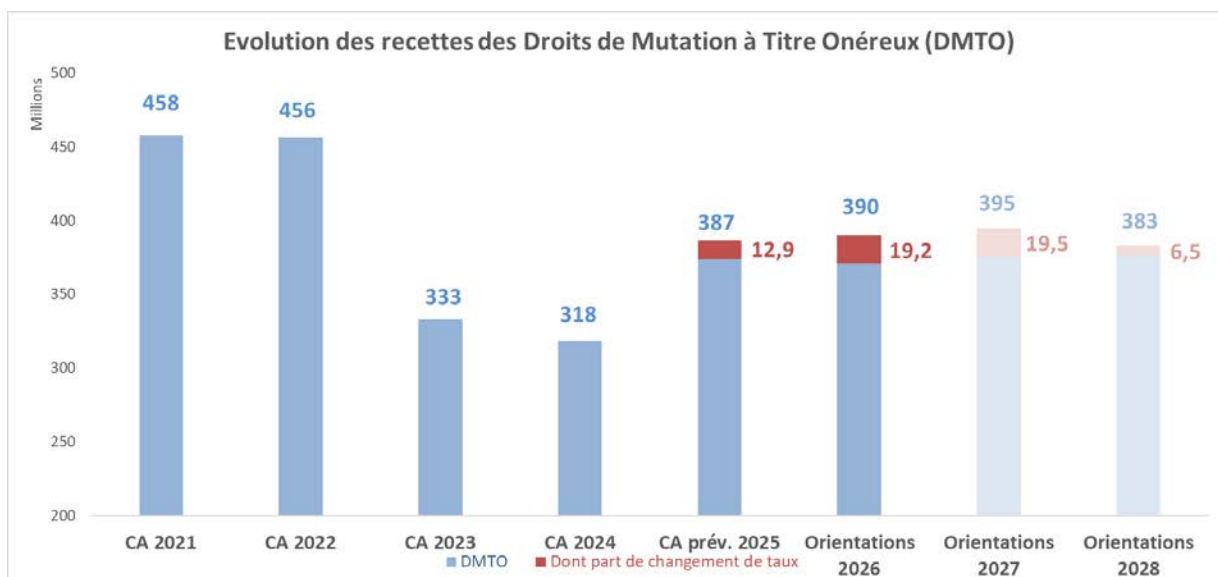
- pour la part ex TFPB : 539,8 M€ ;
- pour la part ex CVAE : 175,4 M€.

La TSCA, également liée à la conjoncture économique, devrait conserver son dynamisme. Elle repose essentiellement sur les assurances automobiles, le risque incendie et la protection juridique. La prévision pour 2026 est de 460 M€ (+24,5 M€ par rapport au BP 2025).

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE), affectée pour l'essentiel aux dépenses du RSA, est estimée en 2026 à 354 M€ soit un montant similaire par rapport au BP 2025. Cette taxe est stable car son montant est très majoritairement figé.

En 2025, avec la reprise du marché de l'immobilier et la hausse du taux de droit commun, les DMTO sont attendus à 386,6 M€ soit une hausse de 68,2 M€ par rapport au CA 2024. Pour 2026, 390 M€ sont attendus, dont 19,2 M€ estimés au titre du changement de taux opéré en 2025.

La baisse potentielle des DMTO en 2028 s'explique par la fin (31 mars 2028) de la possibilité d'augmenter le plafond du taux départemental des DMTO de 4,5% à 5% (article 116 de la LF pour 2025).



II.2. Dotations et compensations

La DGF, composée d'une part forfaitaire, d'une dotation de compensation et d'une dotation de péréquation urbaine, est attendue à 502,5 M€ (-2,2 M€ par rapport au BP 2025). Cette dotation n'est pas indexée sur l'inflation, ce qui implique pour le Département du Nord, un manque à gagner pour 2026 de 4 M€.

En 2026, la DGF serait ainsi inférieure de 100,7 M€ par rapport à son niveau de 2015, du fait de la « contribution des collectivités au redressement des finances publiques » mise en place entre 2012 à 2017.

Au titre de 2026, l'enveloppe du fonds de péréquation des DMTO, répartie sur la base des DMTO 2025, est estimée à 1,6 Mds€. Cela représenterait une hausse de près de 120 M€ par rapport à l'enveloppe répartie en 2025. En 2026, le solde net attendu est de 65 M€ soit une baisse de 3,4 M€ par rapport au BP 2025.

De plus, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DTRCP) subirait à nouveau une ponction. Pour le Nord, la baisse attendue est de 1,4 M€ par rapport au BP 2025.

Enfin, le montant du fonds de sauvegarde a fait l'objet de débats dans le cadre du PLF 2026 avec un abondement par l'Etat de près de 300 M€ et un ciblage de l'Indice de Fragilité Sociale (IFS : proportion des bénéficiaires des AIS dans la population et revenu par habitant) pour les Départements les plus en difficulté. Par ailleurs, les discussions parlementaires ont montré que l'enveloppe du fonds de sauvegarde

pourrait potentiellement être doublée, à hauteur de 600 M€. Cette potentielle augmentation et son montant pour le département restent, à ce stade, incertaine.

II.3. Les recettes sociales

II.3.1. Les concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

L'estimation des recettes sociales pour 2026 est de 353,7 M€.

Les concours financiers de la CNSA représentent une recette importante pour le budget départemental, à hauteur de 232,9 M€ (contre 229,7 M€ au BP 2025), couvrant très partiellement l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est également financée par la CNSA.

L'article 81 de la LFSS pour 2025 et le décret du 3 septembre 2025⁵ actent la fusion des concours APA y compris le « geste APA 2024 », la PCH, le tarif plancher et l'Avenant 43 (relatif à l'article 47 de la LFSS pour 2021) et entraînent leur disparition. Désormais deux concours subsistent :

- un concours personnes âgées ;
- un concours personnes en situation de handicap.

Le calcul des concours se fait désormais sur les dépenses constatées de l'année N multipliées par les taux de couverture 2024 (taux définitif au titre de l'année 2024 servant de base pour les années à venir).

Pour l'année 2024, le taux de couverture moyen national (hors Paris et Hauts-de-Seine) de l'APA dite « fusionnée » (avec le geste APA de 2024) est de 49,7%, contre 47,2% pour le Département du Nord.

Le taux de couverture moyen national (hors Paris et Hauts-de-Seine) de la PCH dite « fusionnée » est de 32,4% contre 31,9% pour le Département du Nord, donc très éloigné de la cible attendue de 50%.

⁵ Décret n° 2025-885 du 3 septembre 2025 relatif aux concours versés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie en application du 3° de l'article L. 223-8 du code de la sécurité sociale - Légifrance

Cette faiblesse de la compensation nationale sur le champ de l'autonomie, en comparaison avec d'autres territoires et ce même si le Nord présente des fragilités accrues, est une contrainte forte sur nos politiques publiques et une rupture d'égalité.

Le Département du Nord est pleinement mobilisé afin d'obtenir un taux de couverture minimum de 50% pour ces allocations.

II.3.2. Les recettes relatives à l'insertion

Les recettes de fonctionnement sont attendues à hauteur de 51,7 M€ en 2026 (+2 M€ par rapport au BP 2025).

Le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) est attendu à hauteur de 26 M€ pour 2026, soit un montant similaire par rapport au BP 2025.

Les recettes relatives au Pacte Local des Solidarités (PLS) sont attendues à hauteur de 19,7 M€, soit une hausse de 1,7 M€ par rapport à 2025.

Par délibération du 30 juin 2025, le Département a adopté, dans le cadre du PLS, la contractualisation 2025-2027 avec l'Etat au titre de l'insertion et l'emploi, et l'avenant à la contractualisation au titre des Solidarités. En 2026, considérant le bilan des actions engagées en 2025, le montant de la participation de l'Etat est annoncé en reconduction (soit 6 M€ pour les Solidarités et 15,4 M€ pour l'Insertion et l'Emploi).

Sur ce volet, il est à noter que la participation de l'Etat est versée en deux fois selon un régime d'avance à hauteur de 60%. La hausse de l'enveloppe 2026 s'explique par la fin (au 31 décembre 2025), de la contractualisation au titre des expérimentations pour un accompagnement rénové des allocataires du RSA engagée en 2024. En conséquence, le Département percevra en 2026 les soldes 2024 et 2025.

Les recettes relatives au Fonds Social Européen (FSE)+ et au Fonds de Transition Juste (FTJ), pour ce qui concerne les opérations en redistribution via des appels à projets ouverts aux structures d'insertion, sont évaluées à hauteur de 13 M€ au BP 2026 (soit une baisse de 8,7 M€ par rapport au BP 2025).

L'année 2026 marque une année de transition dans la gestion des enveloppes déléguées au Département : l'ensemble des avances versées au Département au titre de sa gestion auront été encaissées.

Les négociations engagées avec l'Etat en 2025 ont conduit à un abondement pour 2026-2027 de l'enveloppe déléguée au Département au titre du FTJ de plus de 11 M€. Ces crédits permettront de soutenir la mise en œuvre de l'offre d'insertion départementale ainsi que des actions de lutte contre les exclusions.

II.4. Les autres recettes de fonctionnement (hors provisions)

Pour les prochaines années, les autres recettes de fonctionnement devraient se stabiliser, en excluant la reprise des provisions envisagée pour équilibrer les prochains exercices.

Ces recettes sont composées notamment de l'ingénierie financière liée au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et à la coopération transfrontalière pour un montant total de 10,3 M€ (contre 8 M€ au BP 2025). Elles regroupent les recettes liées aux opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe ainsi que celles dans le cadre desquelles le Département agit comme organisme intermédiaire.

Par ailleurs, d'autres recettes sont attendues sur les secteurs des Ressources Humaines (au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et portant sur des remboursements de titres restaurants), des collèges (liées à la reprise par le Département du paiement des fluides, aux services de restauration, aux participations interdépartementales) et de la voirie (relatives aux redevances d'occupation du domaine public départemental).

Le volume des récupérations d'avance de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) sur les successions sera équivalent entre les BP 2025 et 2026 à hauteur de 40 M€.

II.5. La reprise des provisions

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le Département devrait avoir recours, pour le BP 2026, à une reprise de provision de 44,5 M€. En l'état, le solde de provisions serait de 56 M€.

III. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : UN SOUTIEN AUX NORDISTES LES PLUS FRAGILES

III.1. Les solidarités humaines : les compétences essentielles en faveur des Nordistes

III.1.1. Les moyens alloués à l'Enfance, Famille, Jeunesse

La protection de l'enfance constitue une mission prioritaire pour le Département du Nord, qui accompagne plus de 23 000 enfants et jeunes majeurs via l'ASE. Entre 2021 et 2025, face à une hausse inédite de l'activité et à une forte tension sur les modes d'accueil, des moyens exceptionnels ont été engagés. Le plan d'urgence de 2022 a permis la création de près de 200 places en établissements, d'une centaine en Placement Familial Spécialisé (PFS), et de 146 mesures renforcées à domicile. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en 2023 a ajouté 141 places supplémentaires en établissement et près de 400 mesures d'accompagnement à domicile. Par ailleurs, la réaffectation de logements de fonction vacants dans les collèges a permis l'ouverture de 90 places dans 13 micro-unités destinées en priorité aux enfants de moins de 10 ans.

En 2026, dans un contexte social et budgétaire incertain, le Département poursuit sa mobilisation pour répondre aux enjeux de protection de l'enfance, de promotion de la santé, de la petite enfance et de lutte contre les violences intrafamiliales avec une évolution du budget de l'ordre de 50M€. Cette stratégie repose sur une action renforcée en matière de prévention et une volonté de sécuriser les dispositifs d'accueil comme les parcours des enfants.

Le Département soutiendra particulièrement l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir Accompagner et Eduquer (EPDSAE) en contribuant, en plus de son financement, à la résorption de son déficit devenu structurel et lié aux différentes mesures nationales (Ségur de la santé, nouvelles normes, etc.).

III.1.1.1. Renforcer la prévention

La nouvelle feuille de route de la protection de l'enfance

Après avoir élargi et renforcé l'offre d'accueil, le Département choisit d'accroître son effort sur la prévention.

Adoptée en octobre 2025, la nouvelle feuille de route place la prévention au cœur des interventions. Elle souligne l'importance d'aider les parents, de prévenir les maltraitances, de soutenir la création de liens affectifs sécurisants et de favoriser la participation des enfants dans les décisions qui les concernent.

La mise en œuvre s'appuie sur les contractualisations avec l'État et sur le financement européen FSE+. L'objectif est de décliner ces orientations sur tous les territoires et de mesurer leur impact sur l'évolution des signalements et des placements.

Feuille de route de la promotion de la santé

Le Département redéfinit également sa stratégie en matière de promotion de la santé, particulièrement pour les publics suivis par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les personnes les plus vulnérables.

En PMI, la démarche des « 1000 premiers jours » a permis depuis 2020 de renforcer l'action en périnatalité, le repérage précoce et l'amélioration des parcours santé des enfants confiés à l'ASE. La future feuille de route prévue au 1^{er} semestre 2026 visera à renforcer la transversalité des interventions de la PMI au sein du Département et entre partenaires, afin de soutenir les compétences parentales et d'assurer un parcours de santé continu.

Les Services de Prévention Santé (SPS) interviennent pour l'accès aux soins des enfants de l'ASE, des jeunes majeurs, des personnes se déclarant Mineurs Non Accompagnés (MNA), et des allocataires du RSA. Pour 2026, trois priorités sont fixées :

- renforcer les interventions auprès des publics déjà accompagnés ;
- développer les compétences psychosociales pour accroître le pouvoir d'agir ;
- intensifier la prévention et le dépistage des cancers féminins, notamment via des coopérations avec le camion Nord Santé.

Prévention et lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

Le Nord est particulièrement touché par les violences conjugales, avec des conséquences directes pour la personne victime et les enfants exposés. Le déploiement du dispositif national « Pack Nouveau Départ » (PND) constitue une étape majeure en 2026.

Le Département du Nord, volontaire pour l'expérimentation, joue un rôle de coordinateur. Il centralise les saisines, contacte les victimes, les oriente vers les bons interlocuteurs, débloque les situations complexes et suit les indicateurs. Ce dispositif exige une coordination renforcée entre l'État, les associations, les forces de l'ordre, les acteurs de santé, ainsi qu'un renforcement des moyens humains et des formations. Une demande de cofinancement FSE+ a été déposée.

III.1.1.2. Sécuriser les dispositifs et les parcours

Mise en œuvre du “décret pouponnière” et évolution de la prise en charge des tout-petits

La réforme des pouponnières engagée par le décret du 5 septembre 2025 modernise un cadre resté inchangé depuis 1974. Elle vise à améliorer l’accompagnement des tout-petits et à prévenir les risques de maltraitance institutionnelle en limitant la durée des placements et en renforçant les taux d’encadrement.

Cette réforme entraîne pour les Départements une réorganisation profonde et un coût estimé à environ 6,6 M€ pour le Nord en 2026. Le Département s’engage à respecter l’esprit du décret tout en adaptant son offre aux réalités locales, notamment via la diversification des modes de prise en charge, la création d’unités de suite pour les retours en famille ou encore les placements chez un Tiers Digne de Confiance (TDC).

L’État prévoit une compensation de 34,6 M€ au niveau national, dont la répartition reste à préciser.

Renforcement des contrôles et de la qualité de l’accueil

Afin de garantir la bientraitance et la qualité d’accueil des enfants, le Département a créé une direction de projet dédiée aux contrôles, permettant d’accroître le nombre de vérifications, de créer des « contrôles flash », et de développer les contrôles de probité des professionnels et bénévoles intervenant auprès des enfants.

Cette dynamique a renforcé l’implication des organismes gestionnaires et des territoires dans le suivi des préconisations issues des contrôles.

Pour l’avenir, l’objectif est de consolider les dispositifs, formaliser les processus et développer les coopérations avec la Préfecture, l’Agence Régionale de Santé (ARS) et la Justice, afin de garantir des conditions d’accueil sûres, bienveillantes et adaptées dans tous les lieux de prise en charge.

III.1.2. L’insertion, un levier pour l’emploi

Le montant de l’allocation RSA est proposé à hauteur de 631 M€ en augmentation de 11 M€ par rapport au BP 2025. Malgré une baisse escomptée du nombre de foyers allocataires pour atteindre 87 300 foyers allocataires⁶, l’augmentation du RSA moyen impacte le montant total des allocations versées.

Les dépenses de fonctionnement hors allocation RSA sont proposées à hauteur de 69,8 M€, en diminution de 4,1 M€. Pour autant, l’ambition de la Collectivité en matière

⁶ Nombre de foyers payés allocataires RSA (88 034 foyers avec la MSA).

de solidarités, de lutte contre les exclusions ainsi que de retour à l'emploi est préservée.

L'année 2026 devra permettre l'intégration dans les dispositifs de retour à l'emploi des allocataires du RSA des dispositions de la Loi pour le Plein Emploi (LPE) adoptée le 18 décembre 2023.

En déclinaison, le référentiel national de l'accompagnement intensif adopté par le Conseil National pour l'Emploi (CNE) le 16 juillet 2025 ainsi que la contractualisation entre l'Etat et le Département au titre du PLS organisent le déploiement progressif d'ici fin 2027 de l'intensification des parcours d'accompagnement des personnes quelle que soit leur situation vis-à-vis de l'emploi.

En 2025, l'Etat et le Département ont défini conjointement une cible de 20 000 entrées en parcours intensif. Pour 2026, les négociations en cours avec l'Etat s'orientent vers une augmentation de cette cible de plus de 10 000 entrées en parcours intensif. Cette cible sera progressivement augmentée jusqu'en 2027 pour qu'en 2028, chaque allocataire du RSA puisse se voir proposer, un accompagnement intensif.

Pour ce faire, le Département entend à la fois capitaliser sur l'offre d'insertion mise en œuvre à travers son appel à projets (AAP) « Insertion et emploi » prorogé et lancer un nouvel AAP « Accompagnement intensif ».

L'engagement du Département en faveur du retour à l'emploi s'est traduit par une diminution significative et durable du nombre de foyers allocataires du RSA. Passé sous le seuil des 92 000 en juin 2023, le nombre de foyers allocataires reste depuis mai 2025 sous la barre des 90 000.

Ces résultats ont été portés à la fois par :

- le déploiement et l'adaptation en continu du nombre de places d'accompagnement dans les Maisons Nord Emploi (MNE) mises en œuvre par les coachs départementaux ainsi que par les délégataires du Département. En 2025, les conventionnements avec les 345 acteurs locaux de l'insertion au titre de l'AAP « Insertion et emploi » représentent 32 855 places d'accompagnement ;
- l'engagement du Département dans l'expérimentation pour un accompagnement rénové des allocataires du RSA d'abord sur le territoire pilote de Tourcoing dès avril 2023, puis à partir de mai 2024 sur les territoires pilotes de Roubaix, Dunkerque, Maubeuge et Denain. Au 14 septembre 2025, 10 640 Nordistes en ont bénéficié :
 - o 55% ont été orientés vers des parcours à dominante professionnelle (contre 48% à l'échelle de l'ensemble des territoires pilotes en France) ;
 - o 25% vers des parcours à dominante socio-professionnelle ;
 - o 20% vers des parcours à dominante de remobilisation.

Le taux d'accès à l'emploi est de 34,7% pour le Nord. Pour la dominante professionnelle, ce taux atteint 48% à 6 mois et 64% à 12 mois. Sur le long terme, le Nord affiche un résultat parmi les meilleurs concernant la sortie du RSA : le taux d'allocataires ne percevant plus de RSA 12 mois après l'accompagnement est en effet de 43,3% dans le Nord contre 39,3% au niveau national ;

- la septième édition de la semaine « Réussir Sans Attendre » qui s'est déroulée du 13 au 17 octobre 2025, a permis de mettre en place 457 actions pour près de 1200 évènements programmés, de mobiliser 502 partenaires dont 392 entreprises ainsi que 2100 professionnels mobilisés. Le taux de participation s'élève à 76,1%, supérieur de 5 points à celui de l'édition 2024 (71%) : 12 656 participations ont été enregistrées.

III.1.3. Personnes âgées, prévenir la dépendance et accompagner la perte d'autonomie :

Selon les projections démographiques, les 60 ans et plus représenteront 25,3% de la population nordiste en 2030. Il s'agit d'un défi auquel le Département se prépare.

III.1.3.1. La prévention pour anticiper et limiter l'entrée en dépendance

Depuis 2023, le Département finance les actions concourant au mieux vieillir et à la lutte contre l'isolement avec ses partenaires locaux, en particulier les communes, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les centres sociaux. De plus, le Département poursuit le financement de la démarche « Monalisa »⁷ en accompagnant la structuration des 7 collectifs territoriaux.

III.1.3.2. Un soutien à domicile des personnes âgées renforcé

Le Département compte 35 316 bénéficiaires de l'APA à domicile au 31 décembre 2025 contre 35 054 au 31 décembre 2024 (soit une augmentation de 0,7%). Grâce à la création de 10 postes d'évaluateurs médico-sociaux en 2023, les délais d'instruction se sont réduits et restent, en 2025, autour de 60 jours.

En 2025, le Département a poursuivi son aide aux plus de 250 Services d'Aide à Domicile (SAD) du territoire : attribution de 0,5 € supplémentaire par heure prestée, signature de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qualité, financement des revalorisations salariales diverses, signature du cadre d'adhésion de

⁷ Cette démarche vise à lutter contre l'isolement social des personnes âgées.

la CNSA afin d'aider les SAD à se moderniser. De même, le Département s'est engagé dans la démarche nationale de soutien à la mobilité des SAD en lançant un AAP spécifique sur le sujet.

En 2026, l'engagement du Département se poursuivra avec le financement de l'augmentation du tarif socle (25€/h), le développement de la démarche CPOM qualité et le soutien du cadre d'adhésion de la CNSA.

Enfin, le Département poursuit son soutien aux plateformes de répit du territoire qui permettent de soulager les aidants.

III.1.3.3. L'habitat des personnes âgées, une diversification de la réponse aux besoins

Grâce au dispositif « J'aménage 59 », plus d'une centaine de Nordistes bénéficient chaque année d'une aide financière et de conseils pour l'adaptation de leur logement.

L'habitat inclusif s'est beaucoup développé dans le Nord. La programmation départementale, conventionnée avec la CNSA, prévoit l'ouverture et le financement de 85 projets sur tout le département, offrant une possibilité de logement à 700 Nordistes âgés ou en situation de handicap.

Le Département soutient de longue date l'accueil familial. En 2026, le Département mettra encore plus en lumière ce mode d'accueil à travers l'organisation des Assises de l'accueil familial au printemps.

En 2025, le Département a poursuivi son soutien aux résidences autonomie à travers une délibération cadre.

Au-delà du financement du fonctionnement des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), le Département continue de soutenir leur modernisation grâce à des subventions d'investissement.

Enfin, le Département, conformément à son engagement, a financé les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) des trois secteurs (Personnes Âgées (PA), Personnes en situation de Handicap (PH) et Enfance) pour les aider à faire face aux surcoûts du « Ségur pour tous ». La CNSA a versé au Département un montant de 3,6 M€ que celui-ci a abondé à la même hauteur, soit une enveloppe globale de 7,1 M€ en faveur des établissements.

III.1.4. Personnes en situation de handicap, renforcer l'inclusion dans le respect du libre choix de mode de vie de la personne

III.1.4.1. Le soutien de la vie à domicile de qualité, et la consolidation d'une vie citoyenne à part entière en compensant le handicap

Au 31 juillet 2025, le Département du Nord comptait 15 732 bénéficiaires de la PCH, contre 15 318 au 31 juillet 2024, représentant une hausse de 2,7%.

En 2025, comme dans le secteur Personnes Âgées, le Département a poursuivi son aide aux plus de 250 SAD du territoire.

Afin d'améliorer l'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap, le Département a mis en place une bourse pour les jeunes passant le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) « approfondissement handicap ». 281 jeunes ont bénéficié de cette bourse depuis le démarrage de ce dispositif en octobre 2023.

Enfin comme pour le secteur Personnes Âgées, le Département poursuit son soutien aux plateformes de répit qui apportent une aide précieuse aux aidants des personnes en situation de handicap.

III.1.4.2. L'habitat des personnes en situation de handicap, une diversification de la réponse aux besoins

Le Département s'engage pour la diversification des possibilités offertes aux personnes en situation de handicap avec le financement de l'habitat inclusif dans le cadre d'une programmation pluriannuelle et le soutien à l'accueil familial.

De plus, les établissements sont davantage soutenus grâce à la signature de 43 CPOM (2023-2027) qui représentent, sur la période, un engagement financier de 5 M€.

En investissement, le Département poursuit son soutien aux projets de modernisation et de restructuration des établissements.

III.1.5. La poursuite des moyens alloués à l'offre de soins à travers les Maisons Nord Santé (MNS)

Dans le Nord, près de 10% des habitants n'ont pas de médecin traitant et la moyenne d'âge des praticiens est de 52 ans. Pour que chaque Nordiste puisse avoir accès aux soins près de son lieu de vie, le Département s'engage en créant en collaboration avec les acteurs de santé et les collectivités, plusieurs MNS.

En 2023, le Conseil départemental a validé la création de deux MNS à Cuincy et à Glageon pour un engagement de 2 M€

Grace à ces deux MNS, plus de 4 500 patients ont retrouvé un médecin traitant.

L'approche des MNS est pluridisciplinaire : les patients sont rattachés à une équipe composée de médecins généralistes, Infirmières en Pratique Avancée (IPA), assistants et secrétaires médicaux. Les missions et activités portées par les centres sont en effet nombreuses :

- consultations de professionnels de santé en fonction des besoins identifiés sur les territoires ;
- gestion de dossiers médicaux ;
- prise en charge médico-sociale ;
- éducation thérapeutique ;
- télémédecine ;
- formation des jeunes médecins ;
- visites à domicile et participation à la Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA) ;
- des recherches en soins primaires.

Par ailleurs, afin de diversifier l'offre de soins et de répondre aux besoins grandissants des Nordistes, un premier cabinet dentaire a été ouvert en octobre 2025 à Cuincy.

En 2025, deux nouvelles MNS ont vu le jour, l'une dans les Flandres sur la commune de Cappelle-la-Grande, l'autre dans l'Avesnois à Feignies.

En début d'année 2026, une MNS ouvrira dans le Cambrésis, sur la commune de Quiévy.

De plus, le Département innove grâce à la concrétisation de son projet de Camion nord santé dont l'inauguration a été effectuée le 5 novembre 2025. Ce camion offre la possibilité d'effectuer des consultations médicales et de mammographies dans des territoires où les délais d'attente ou de route pénalisaient fortement la prévention.

III.1.6. Les collégiens : un secteur en pleine évolution

En 2026, le fonctionnement des collèges évolue sous l'effet combiné de l'évolution des dotations, de la nouvelle politique tarifaire de la demi-pension et de la clarification des reversements liés à la restauration scolaire.

La première évolution concerne la refonte de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), désormais recentrée sur les charges pilotables par les établissements (eau, entretien, surfaces, en concordance avec l'indice de Positionnement Social (IPS) et l'indice d'Eloignement (IE)), tandis que les dépenses d'énergie sont isolées et gérées directement par le Département. Ce changement entraîne mécaniquement une

diminution apparente des dotations versées aux collèges publics (-16,5 M€ par rapport au BP 2025), mais il s'agit d'un recentrage et non d'une baisse de soutien. Cette évolution simplifie la gestion pour les collèges.

La deuxième évolution porte sur la politique de restauration scolaire, désormais unifiée autour d'un tarif unique et de trois tarifs solidaires revalorisés, garantissant un traitement équitable des collégiens tout en préservant une exigence forte en matière de qualité alimentaire, incluant le maintien des approvisionnements frais, bio et locaux (7 M€ pour 2026).

Enfin, le forfait d'externat versé aux collèges privés sous contrat s'établit en 2026 à 36,1 M€, sur la base des dépenses de l'année N-1. L'évolution du forfait en 2026 résulte principalement de la diminution de la DGF de référence du secteur public constatée entre 2024 et 2025.

III.2. Les solidarités territoriales : le rôle essentiel du Département du Nord

Si le Département est reconnu comme chef de file de l'action sociale et médico-sociale, il occupe une place majeure pour faire vivre la solidarité territoriale à travers ses compétences dans l'aménagement du territoire, les infrastructures, la culture, l'environnement et plus globalement le soutien aux projets locaux au bénéfice des Nordistes et de leur cadre de vie.

III.2.1. Politique culturelle, sportive et soutien aux initiatives locales

En 2026, malgré un contexte budgétaire exigeant, le Département fait le choix de préserver les subventions accordées aux acteurs culturels et sportifs, afin de garantir la continuité de leurs activités, la vitalité associative et l'accès de tous à une offre culturelle et sportive de qualité.

La politique culturelle bénéficie d'un budget de fonctionnement de 12,4 M€, permettant d'assurer la continuité du cœur des missions : accompagnement des acteurs culturels, fonctionnement des équipements départementaux, médiation culturelle et intervention archéologique préventive et programmée.

La politique sportive s'inscrit dans la même logique de soutien aux acteurs locaux. Avec un budget de 4,4 M€, le Département accompagne les clubs et les associations sportives, les manifestations d'envergure, les athlètes de haut niveau et les structures

sportives. Ce financement couvre notamment, les partenariats avec les clubs et événements et les subventions aux associations et structures sportives.

Dans la continuité de cette politique de soutien aux acteurs locaux, le Département poursuivra également en 2026 les dispositifs des Actions d'Intérêt Local (AIL) et vie associative, qui permettent chaque année d'accompagner plus de deux mille projets associatifs essentiels à la vitalité du tissu local.

III.2.2. Ruralité, Environnement et Laboratoire départemental

En 2026, le Département confirme une politique ambitieuse en faveur de la ruralité et de la transition écologique, guidée par une logique d'équité territoriale et de proximité avec les habitants.

L'action départementale s'appuie sur un ensemble de dispositifs qui soutiennent le monde agricole, préservent les milieux naturels, contribuent aux Parcs naturels régionaux, développent les mobilités douces et renforcent l'attractivité des territoires ruraux.

Le Laboratoire départemental renforce son rôle essentiel dans la protection du cheptel, la sécurité sanitaire des productions agricoles et la qualité des repas servis dans les cantines départementales.

III.2.3. Un soutien accru au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

La contribution au budget du SDIS augmente de 101,5 M€ en 2025 à 103 M€ en 2026. Elle permettra au SDIS de poursuivre ses interventions au service des Nordistes tout en soutenant ses démarches d'optimisation, notamment immobilières.

III.2.4. Ingénierie territoriale

En 2026, le Département poursuit son appui en ingénierie au bénéfice des communes et intercommunalités à travers l'Agence iNord et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Ces deux opérateurs constituent des partenaires essentiels pour accompagner les collectivités dans la conception, le montage et la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement.

III.2.5. Les projets stratégiques : le Syndicat Mixte Très Haut Débit (SMTHD) et le Canal Seine-Nord Europe (CSNE)

En 2026, le Département poursuivra son engagement au sein du SMTHD, en finançant d'une part les travaux de raccordement de la fibre pour 0,8 M€, et d'autre part la contribution statutaire et les intérêts liés aux emprunts pour 0,4 M€.

Le projet entre désormais dans une phase d'exploitation et d'optimisation du réseau, avec pour enjeux la qualité de service, la continuité d'exploitation et l'intégration progressive de nouvelles technologies (Internet des objets « IoT »). Avec un taux de raccordement qui atteint aujourd'hui près de 80%, le Département confirme la réussite de cette démarche. Les prochaines années porteront sur l'extension de la couverture et l'accompagnement de la fermeture du réseau cuivre.

Le Département assurera également les financements liés à sa participation au CSNE, avec le règlement des intérêts d'emprunts, estimés à 0,4 M€, et le remboursement du capital pour 0,8 M€ au titre de la part portée par le Département du Nord au sein de la Société du Canal (23,5% de la contribution des collectivités). Le chantier entre dans une phase de travaux préparatoires des infrastructures principales sur le secteur Artois-Cambrésis. Les enjeux portent sur la maîtrise des délais et des coûts, la coordination des acteurs et la préparation des retombées économiques, logistiques et environnementales du canal. La montée en puissance du dispositif Canal Solidaire constitue un levier majeur d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi.

III.3. La poursuite de l'optimisation des fonctions supports

Les dépenses relatives aux fonctions supports demeurent faibles dans la structure du budget départemental, elles font l'objet néanmoins d'un pilotage rigoureux. Elles regroupent en plus des ressources humaines (RH) (cf. annexe), les moyens généraux de l'administration, le patrimoine départemental, les systèmes d'information et les moyens de l'assemblée.

Les dépenses relatives aux moyens généraux subissent la hausse des primes d'assurance et la nécessité de maintenir des moyens de gardiennage pour protéger les collaboratrices et collaborateurs accueillant du public.

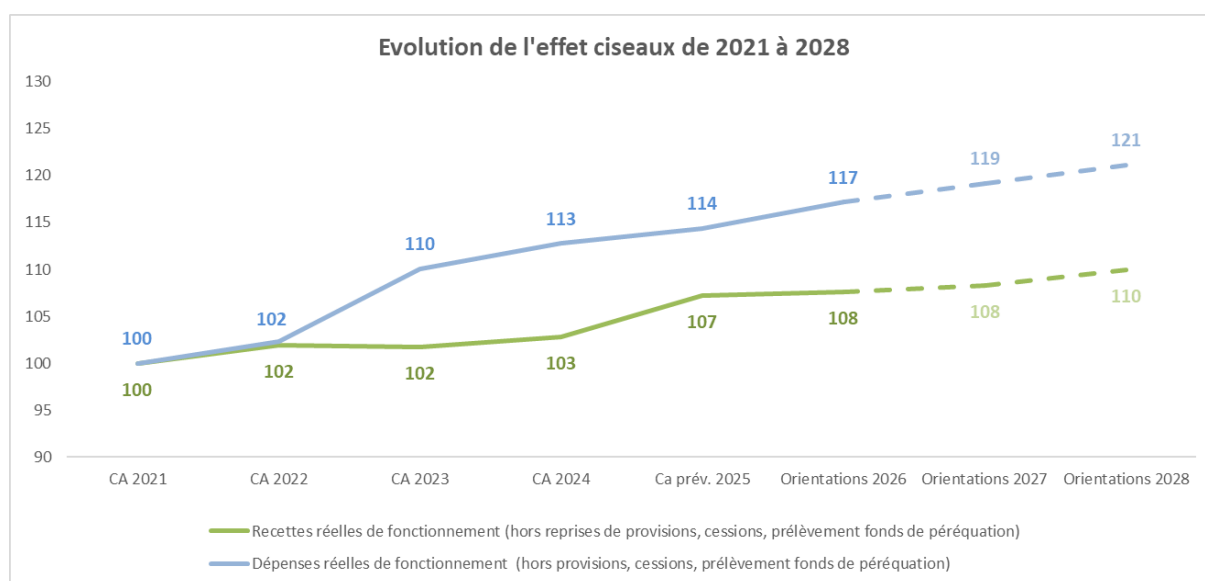
Les dépenses relatives au patrimoine sont estimées pour 2026 à 14,8 M€ dont 4,5 M€ pour les locations immobilières et 3,9 M€ pour les fluides. Ce dernier poste de dépenses, est en baisse de 0,5 M€ grâce à l'optimisation des consommations.

Les dépenses relatives aux systèmes d'information sont maîtrisées tout en veillant à préserver la sécurité, à poursuivre la dématérialisation et l'accompagnement aux nouveaux usages.

IV. LA DEGRADATION DES EPARGNES LIEE A L'ACCROISSEMENT DE L'EFFET CISEAUX

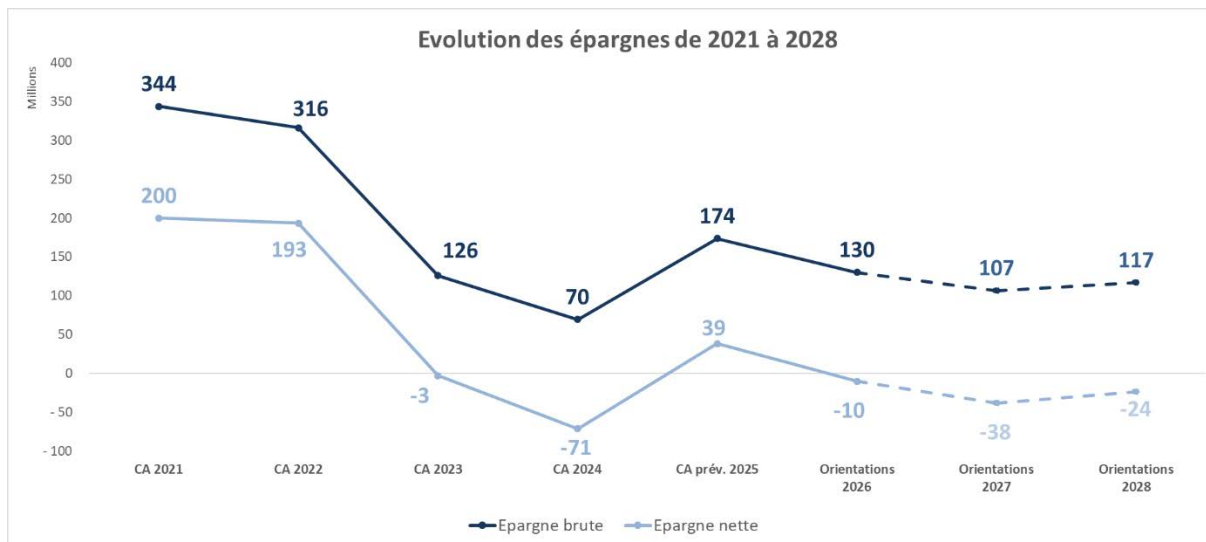
IV.1. La poursuite de l'effet ciseaux de 2026 à 2028

Malgré une recherche constante de financement et d'optimisation, les hausses d'activité sur les secteurs de l'enfance, de l'autonomie et de l'insertion entraînent une accentuation de l'effet ciseaux.



IV.2. La dégradation du niveau des épargnes de 2025 à 2028

Après les deux années exceptionnelles de DMTO en 2021 et 2022, le niveau des épargnes ne cessent de se dégrader.



L'épargne nette est par principe le premier mode de financement des investissements. Sa dégradation diminue d'autant les marges de manœuvre pour l'investissement en faveur des Nordistes et de leurs territoires.

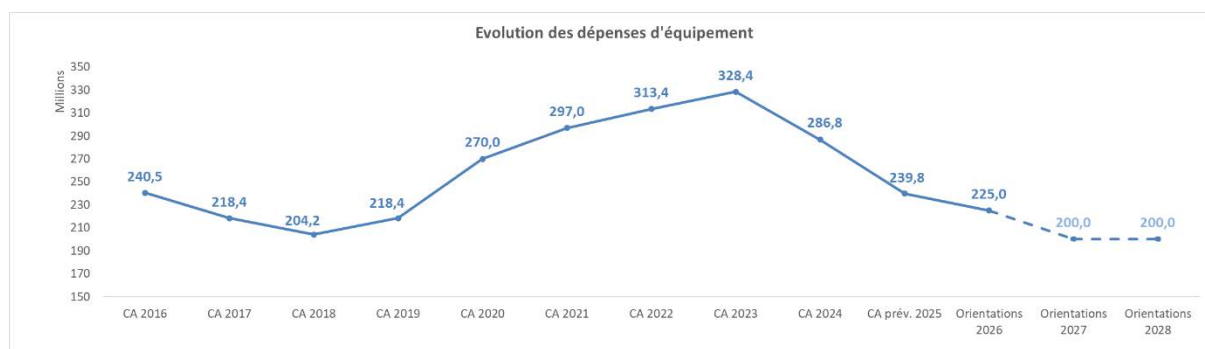
V.UN INVESTISSEMENT PRIORISE A HAUTEUR DE 225 M€ EN 2026

V.1. Des dépenses d'investissement rationalisées pour garantir les finances départementales

Face à une situation financière difficile, le Département du Nord fait le choix de rationaliser et de prioriser ses investissements.

Les dépenses d'investissement depuis 2015 se caractérisent par trois phases :

- diminution entre 2015 et 2019 pour assurer la santé financière de la Collectivité ;
- augmentation entre 2019 et 2023 grâce notamment à des recettes de DMTO exceptionnelles ;
- diminution entre 2023 et 2028 pour faire face aux difficultés croissantes et tenir compte de la capacité d'autofinancement.



En 2026, le Département poursuivra la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement cohérente pluriannuelle, visant à moderniser les infrastructures et bâtiments, préserver le patrimoine, sécuriser les réseaux et accompagner les dynamiques territoriales.

En 2026, le Département consacrera plus de 64 M€ aux dépenses de voirie. Cette année sera marquée par la poursuite des grands projets structurants, notamment la réalisation de la RD 642 – travaux de la phase 1 Strazeele-Merris et les études de la phase 2 Hazebrouck-Renescure. À cela s'ajoutent les travaux de renforcement et de requalification du réseau départemental, incluant les ouvrages d'art, le renforcement des chaussées et les dispositifs de sécurité routière, pour un montant de plus de 40,4 M€.

La programmation des collèges 2026 permettra la poursuite des opérations engagées avec l'avancement du chantier d'Hazebrouck sur le collège Fernande Benoist et le démarrage du chantier du collège Pablo Neruda à Wattrelos

Plus de 33 M€ seront consacrés aux investissements pour le gros entretien des collèges qui comprend la maintenance patrimoniale, la modernisation des équipements et l'amélioration des conditions d'accueil des usagers et des agents.

Des travaux sur le patrimoine immobilier départemental (en particulier les aménagements des abords du Nouveau Forum) et des travaux de sécurisation et d'entretien spécifiques au sein des bâtiments de l'EPDSAE sont également prévus.

En 2026, le Département entend poursuivre le soutien aux projets d'investissement des communes et intercommunalités avec une enveloppe de 35 M€ via les dispositifs Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et Projets Territoriaux Structurants (PTS), dans la continuité des efforts financiers déployés ces dernières années et de son rôle de chef de file des solidarités territoriales. Le Département maintient par ailleurs la bonification « Nord durable » pour les opérations intégrant les enjeux de transition écologique et solidaire, afin de consolider une trajectoire pluriannuelle d'investissement au service des communes, des intercommunalités et des habitants.

Des moyens seront également dédiés aux projets structurants dans lesquels le Département est engagé. En 2026, 1,7 M€ seront consacrés au remboursement du capital des emprunts portés par la Société du CSNE et le SMTHD. Le Département contribuera également en investissement au SDIS, conformément au cadre posé dans la convention, pour l'accompagner dans ses projets, notamment bâtementaires.

V.2. Les recettes d'investissement portées par une recherche constante de financements

Les recettes d'investissement sont estimées en 2026 à 67,6 M€.

Les recettes du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) devraient diminuer au cours des prochaines années en raison de la baisse du niveau d'investissement amorcée depuis 2024. La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) est une dotation figée par l'Etat. La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) pour 2026 regroupe à la fois les recettes perçues au titre des projets éligibles (2025 et 2026) mais aussi les soldes liés à des projets plus anciens, notamment la reconstruction de l'EPDSAE de Monceau Saint Waast en 2021.

Recettes d'investissement (en M€)	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA prév. 2025	Orientations 2026	Orientations 2027	Orientations 2028
FCTVA	25,7	33,0	29,9	33,2	22,5	17,7	16,9
DDEC	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0
DSID	8,8	5,5	4,4	3,7	3,7	3,0	3,6
Total	47,4	51,4	47,3	49,9	39,1	33,6	33,5

Enfin, 28,5 M€ de diverses recettes d'investissement sont attendues pour 2026 sur des projets spécifiques notamment dans les secteurs :

- de la voirie : 13,7 M€ dont 1,8 M€ sur le contournement de Valenciennes ;
- du patrimoine : 8,6 M€ dont 7,9 M€ de cessions.

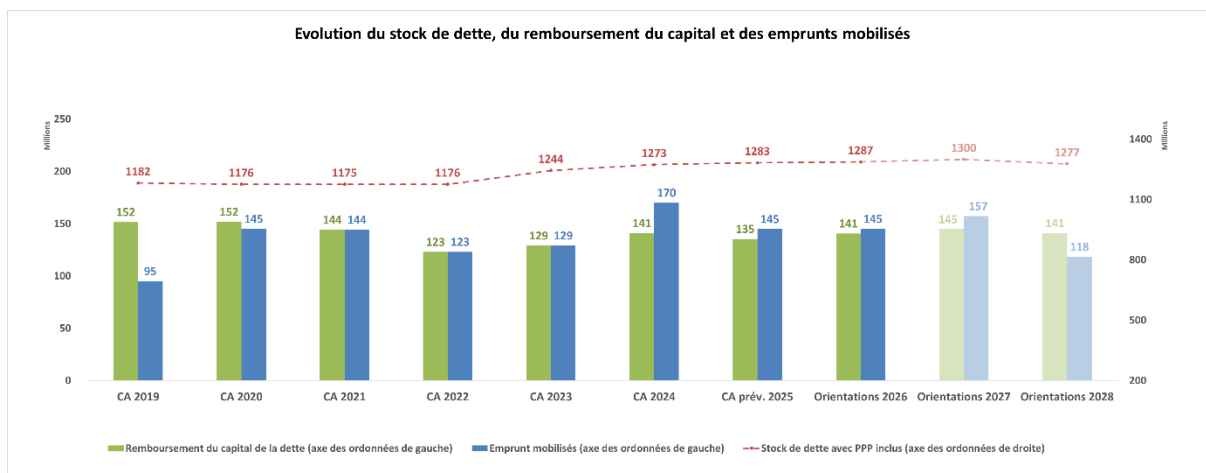
Pour 2026, aucune recette de Fonds vert n'est prévue pour le Département en raison notamment, d'une enveloppe nationale en baisse. Ce fonds s'élevait en 2024 à 2,5 Mds€, puis à 1,15 Mds€ en 2025. Il serait doté de 650 M€ au PLF 2026. Il constitue pourtant un outil essentiel de financement de la transition écologique dans les territoires. Sa diminution s'inscrit en contradiction avec le rapport de la Cour des comptes sur la transition écologique : « *La transition écologique fait partie des politiques publiques dont la nécessité est désormais établie* ».

VI. L'ADAPTATION DE LA STRATEGIE D'EMPRUNT POUR PRESERVER LA SANTE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

Face aux contraintes qui pèsent sur le budget du Département du Nord, il est nécessaire d'adapter la stratégie d'emprunt pour préserver la santé financière de la collectivité et continuer d'investir pour les Nordistes.

VI.1. La nécessaire adaptation de la stratégie d'emprunt pour préserver l'investissement

La stratégie d'emprunt départementale s'adapte à la situation économique. Ainsi, après une phase de désendettement puis de stabilité, un recours, modérée et maîtrisé, à l'endettement, permettrait de soutenir l'investissement au bénéfice des Nordistes et des territoires.



Le recours à l'emprunt actuel augmente par conséquent le stock de dette ainsi que les dépenses de fonctionnement relatives aux intérêts de la dette :

En M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA prév. 2025	Orientations 2026	Orientations 2027	Orientations 2028
Intérêts de la dette	18,0	17,3	17,9	29,2	32,6	31,2	32,5	34,8	37,0

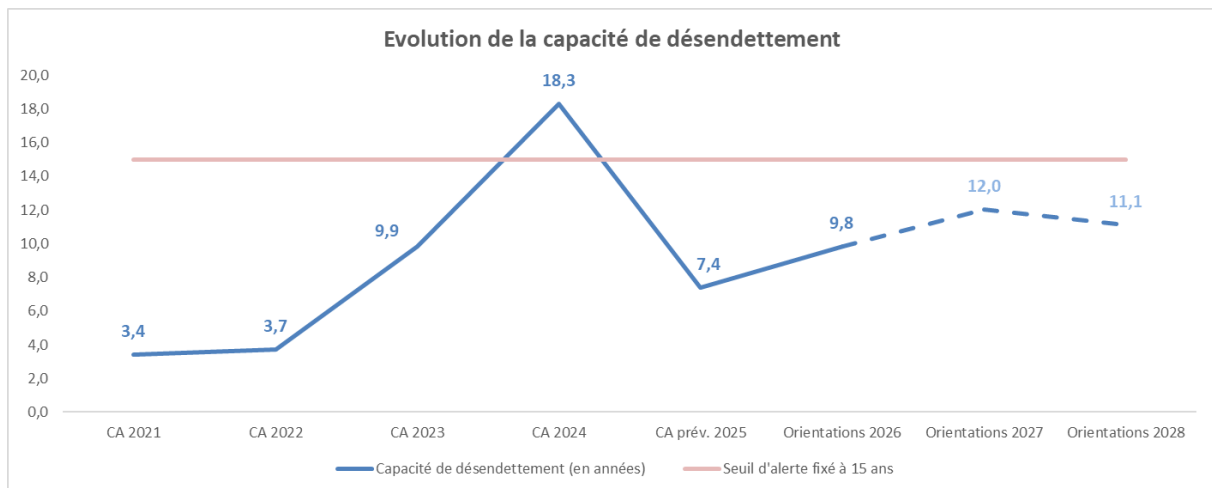
Les emprunts sont sécurisés. Ils respectent tous la classification 1A de la charte de Gissler (emprunts les plus sûrs), avec un taux moyen au 31 décembre 2025 à 2,52%. La répartition entre taux fixe (73,3%) et taux variable (26,7%) au 31 décembre 2025

sécurise la dette du Département. Dans le même temps, la diversité des prêteurs (au nombre de 14) est source de stabilité. Ainsi, la qualité de signature de la Collectivité reste pour le moment élevée malgré des tensions grandissantes, consécutives à l'évolution de la situation financière des Départements.

Les travaux de préparation budgétaire du Département intègrent de nouveaux emprunts ayant les mêmes caractéristiques que la dette existante.

VI.2. L'évolution de la capacité de désendettement

La capacité de désendettement s'est dégradée du fait de l'épargne entre 2022 et 2024. Pour 2026, il est prévu une capacité de désendettement à 9,8 années.



CONCLUSION

Fort de ces 2,6 millions d'habitants, le Département du Nord est « hors normes ». En raison de son ampleur démographique et de l'intensité de ses enjeux sociaux et environnementaux, il cumule des difficultés structurelles fortes, tout en assumant des missions essentielles au plus près des populations, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Cette singularité le rend particulièrement dépendant des décisions et orientations nationales, notamment en matière de financement des politiques sociales. Les transferts de charges non compensés, les évolutions réglementaires successives et l'insuffisante prise en compte des réalités territoriales, fragilisent durablement ses capacités d'action.

Dans ce cadre, les marges de manœuvre locales apparaissent limitées, soulignant la nécessité d'une reconnaissance accrue des spécificités du Département du Nord et d'un dialogue renforcé avec l'État, à la hauteur des responsabilités qu'il assume.

Pour autant, au regard du contexte économique, politique et social, des moyens continuent d'être déployés et optimisés pour prévenir, protéger et accompagner les Nordistes les plus vulnérables. A ce titre, le Département du Nord sait se montrer innovant en inaugurant régulièrement des Maisons Nord Santé sur l'ensemble du territoire départemental. Pour compléter le dispositif, un Camion Nord Santé sillonne le Département depuis le dernier trimestre 2025.

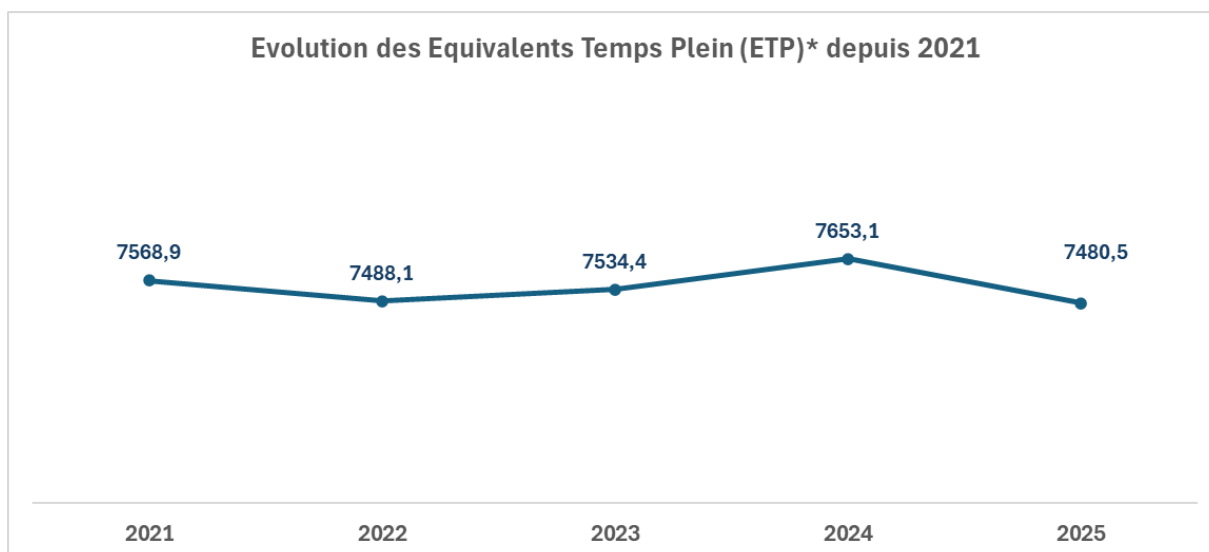
A l'avenir, une refonte complète des modalités de financement des Départements semble indispensable. A défaut, leur capacité d'actions, notamment en termes d'investissement, diminueront à un niveau préoccupant.

ANNEXE RESSOURCES HUMAINES

Le Département du Nord est engagé dans une gestion maîtrisée de ses ressources :

- un dialogue de gestion interne pour piloter les besoins en remplacement et en recrutement (en particulier pour les départs en retraite) ;
- des outils et dispositifs RH pour veiller à la meilleure adéquation des ressources humaines aux besoins du service public rendu aux Nordistes. En 2026, un outil de gestion des talents sera lancé permettant, entre autres, le développement de parcours métiers et de plans de développement de compétences ;
- une politique de formation ambitieuse pour accompagner les évolutions professionnelles de ses collaborateurs et l'adaptation des compétences ;
- une stratégie marque employeur pour attirer et fidéliser ses talents ;
- un pilotage de l'absentéisme⁸ pour favoriser le maintien dans l'emploi et diminuer le recours aux Contrats à Durée Déterminée (CDD) grâce à un dialogue de gestion renforcé et la mise en place d'un observatoire dédié en 2026.

Au 31 décembre 2025, l'effectif estimé du Département du Nord s'élève à 7 480,5 Equivalents Temps Plein (ETP) : 88% de fonctionnaires et 12% de contractuels sur des postes permanents, soit une baisse de 2,3% entre 2024 et 2025.



* *Équivalents Temps Plein (ETP) en fin de mois, calculés à partir de l'ensemble des temps de travail (temps plein et partiel).*

Ces ETP se répartissent de la façon suivante :

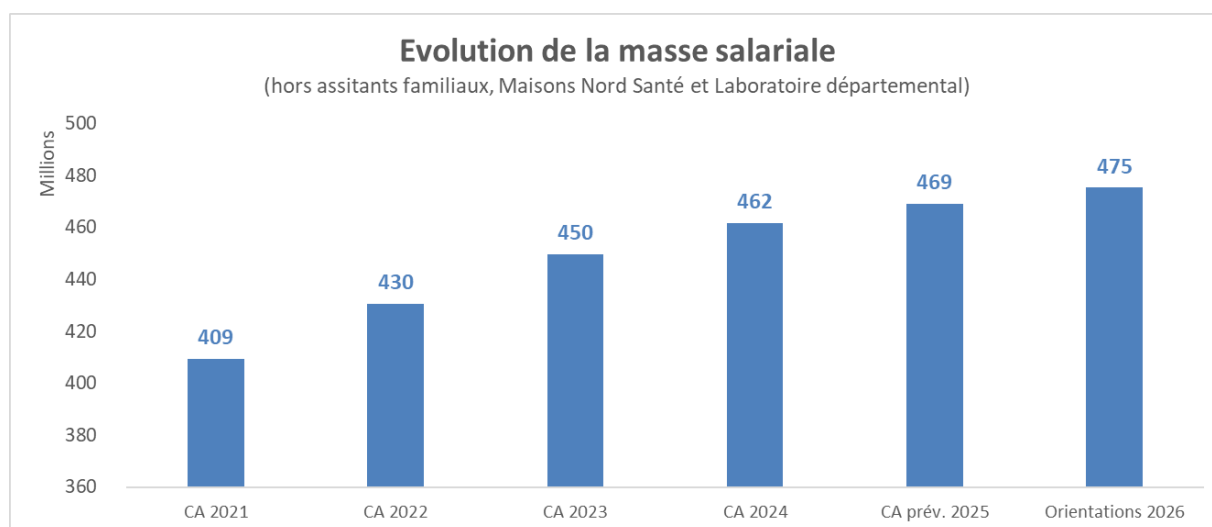
⁸ Entre 2023 et 2025 le taux d'absentéisme annuel pour raison de santé s'est stabilisé à 9,6% contre plus de 10% entre 2021-2022.

Catégorie hiérarchique	
A	47%
B	18%
C	35%

Filière	
Administrative	38%
Technique (dont les agents des collèges)	31%
Médico-sociale / Médico-technique / Sociale	29%
Autres (Animation / Culturelle / Sportive)	2%

Le pilotage rigoureux des moyens a pour objectifs d'absorber les différentes mesures haussières. Pour 2026, plusieurs projets notables viennent s'ajouter à cette démarche, comme la poursuite de l'externalisation de l'entretien des collèges et la ré-internalisation des fonctions d'accueil et de gardiennage dans les établissements culturels, en privilégiant le redéploiement d'agents. Ces projets s'inscrivent également dans le cadre de réflexions d'optimisations complémentaires portées par chaque Direction Générale Adjointe (DGA).

Pour l'année 2026, la projection de la masse salariale s'élève à 475,2 M€ (hors budget annexe du Laboratoire départemental, hors Assistants familiaux et hors Maisons Nord Santé).



L'évolution de la masse salariale prévue se caractérise par des mesures budgétées telles que :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : +5,6 M€ ;
- la hausse de 3 points par an jusqu'en 2028 de la cotisation patronale à la CNRACL, (+6,4 M€), prévue par le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ;

- la trajectoire des effectifs 2026 : -4 M€ ;
- d'autres incidences financières réglementaires notamment, l'abaissement de 100% à 90% de la rémunération des 3 premiers mois d'absence pour maladie ordinaire, la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement de la protection sociale complémentaire santé, la hausse du SMIC pour un total de +0,24 M€.

Le dispositif de rémunération des heures supplémentaires (1 M€) ainsi que l'enveloppe des contractuels « CDD renforts/remplaçants » (14 M€) seront reconduits en 2026 dans les mêmes conditions que l'année précédente.

La Collectivité poursuit l'objectif de reconnaissance de l'investissement de tous les agents par le maintien du versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) de 3,31 M€ (versé pour la première fois en décembre 2018 et renouvelé chaque année depuis 2019).

Par ailleurs, les avantages en nature attribués consistent en l'utilisation de véhicules de fonction ou de service et l'attribution de logements liés à l'exercice de certaines fonctions.

En 2025, la masse salariale se répartit de la manière suivante :

		Part de la masse salariale
Éléments du salaire brut et part salariale		69,6%
<i>Dont</i>	<i>Traitement</i>	<i>55%</i>
	<i>Régime Indemnitaire (dont l'allocation sociale et le CIA)</i>	<i>12%</i>
	<i>Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)</i>	<i>0,9%</i>
	<i>Supplément Familial de Traitement (SFT)</i>	<i>1,0%</i>
	<i>Allocation retour à l'emploi (ARE)</i>	<i>0,5%</i>
	<i>Participation au transport</i>	<i>0,3%</i>
Part patronale		30,4%

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2017, la durée légale du temps de travail au Département du Nord est de 1 607 heures annuelles.